

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 20

Séance du 20 octobre 2022

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, Adjoint au Maire  
M. Daniel BROCKER, M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul BARTH, M. Pascal HELDE, M. Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTEL MANN, M. Denis WACHBAR, Mme Lysiane STENGER, Mme Amandine MARTIN, M. Jean LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Christophe BOHN donne pouvoir à Luc ADONETH  
Anne HEUBERGER donne pouvoir à Christophe ELSAESSER  
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Patrick DELSART  
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Christine GILL  
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST  
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAEELDER  
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

**Absents :**

**10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme**

RAPPORTEUR : M. le Maire

**DELIBERATION D20102022/15**

**10.7. Recrutement agent administratif en accroissement d'activité**

Deux agents du service administratif sont en arrêt maladie depuis le mois de juillet, leur date de retour est encore incertaine à ce jour. Un troisième agent du service administratif est en arrêt depuis le 12 octobre, pour une durée indéterminée. Une réorganisation du service, ainsi que le recrutement d'un agent administratif en remplacement des arrêts maladie, a permis d'assurer la continuité du service public.

Compte tenu des incertitudes actuelles, et au vu de l'accroissement d'activité en cette fin d'année, et de l'organisation du recensement de la population, il est proposé d'embaucher ce même agent administratif sur le motif d'accroissement d'activité afin de sécuriser le service et d'optimiser l'organisation au fur et à mesure des retours de chacune des agents en arrêt.

Ses missions actuelles consistent à la prise en charge des dossiers d'urbanisme et de l'état civil ; elle pourra prendre en charge selon les nécessités de service, les missions d'accueil et de secrétariat, la gestion des arrêts maladie, la gestion administrative des recrutements, la prise en charge complète (hors missions dévolues au

coordinateur communal) du recensement de la population qui aura lieu en janvier et février 2023, et toute autre mission selon les besoins.

**Vu** l'article 3.1) de la loi n°84-53 du 26/01/1984 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à recruter une personne occupant la fonction d'adjoint administratif, du 01/11/2022 au 28/02/2023, à temps plein.

**AUTORISE** le versement d'une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 1, IB 367/340 (réel rémunéré 352).

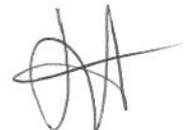
**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP2022.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**



DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 25 octobre 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

